

# LA PRISE EN COMPTE DU VIEILLISSEMENT DANS LES POLITIQUES SOCIALES

## AU NIVEAU NATIONAL : DE NOMBREUSES LOIS

2001	<b>Loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001</b> relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).
2002	<b>Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002</b> rénovant l'action sociale et médico-sociale qui pose un nouveau cadre aux établissements et services. <b>Loi de modernisation sociale n° 2002-73 du 17 janvier 2002</b> , réformant notamment l'accueil chez des particuliers agréés, de personnes en situation de handicap ou âgées.
2004	<b>Loi n° 2004-809 du 13 août 2004</b> relative aux libertés et responsabilités locales a officialisé l'existence, en tant que service médico-social, des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) et a confié aux Départements l'organisation du comité départemental des retraités et des personnes âgées (CODERPA). Cette même loi a confié aux Départements la définition de la politique d'action sociale en faveur des personnes âgées, en coordination avec l'ensemble des partenaires.
2009	<b>Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009</b> portant réforme de la loi "Hôpital, Patients, Santé et Territoires" (HPST) modifie en profondeur l'ensemble de notre système de santé. La loi HPST institue une territorialisation des politiques de santé et porte une réforme globale qui doit permettre aux institutions et structures de s'adapter aux nouveaux besoins de la population.
En continu	<b>Des plans nationaux :</b> Ces plans nationaux sont les fils conducteurs de la politique de l'État ou de l'assurance maladie et sont déclinés régionalement: <ul style="list-style-type: none"><li>✧ PRIAC: Programmes interdépartementaux d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie</li><li>✧ Plan "solidarités grand âge" 2007-2012</li><li>✧ Plan Alzheimer 2008-2012</li><li>✧ Plan national "Bien vieillir" 2007-2009</li><li>✧ Plan des métiers de la dépendance 2008, etc.</li></ul>

## AU NIVEAU RÉGIONAL

**Des programmes régionaux :** ces programmes et schémas définissent notamment la politique médico-sociale et sanitaire de l'agence régionale de santé du Centre avec une déclinaison des orientations au niveau des territoires de la région :

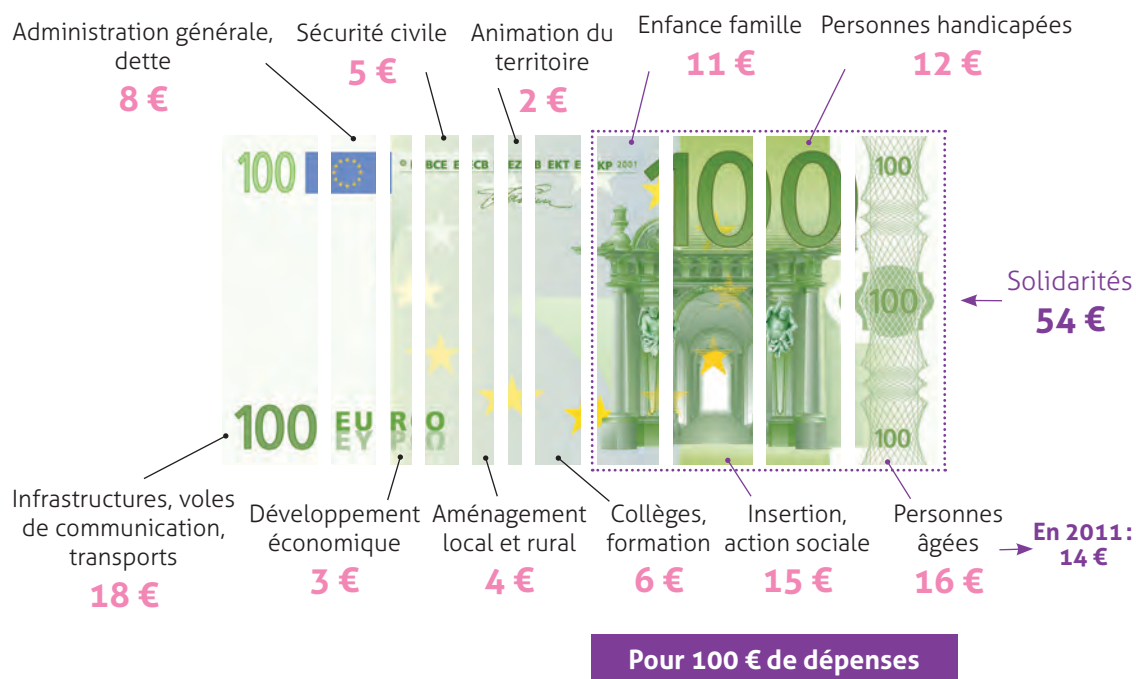
- ❖ SROSMS: Schéma régional de l'organisation sociale et médico-sociale
- ❖ PRIAC: Programme interdépartemental d'accompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie
- ❖ PTS: Plan territorial de santé, etc.

## AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Le vieillissement de la population impacte la politique du Conseil général de Loir-et-Cher en faveur des personnes âgées, notamment au regard des missions confiées en tant que chef de file de l'action sociale et des politiques nationales et régionales :

Le budget en faveur des politiques "Personnes âgées" du Conseil général en augmentation de 12,5 % entre 2011 et 2014.

### Distribution des dépenses du Conseil général en 2014



Source: Conseil général, répartition des budgets consolidés 2011 et répartition du budget 2014- <http://www.le-loir-et-cher.fr/votre-conseil-general/presentation/budget/>.

## UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE ?

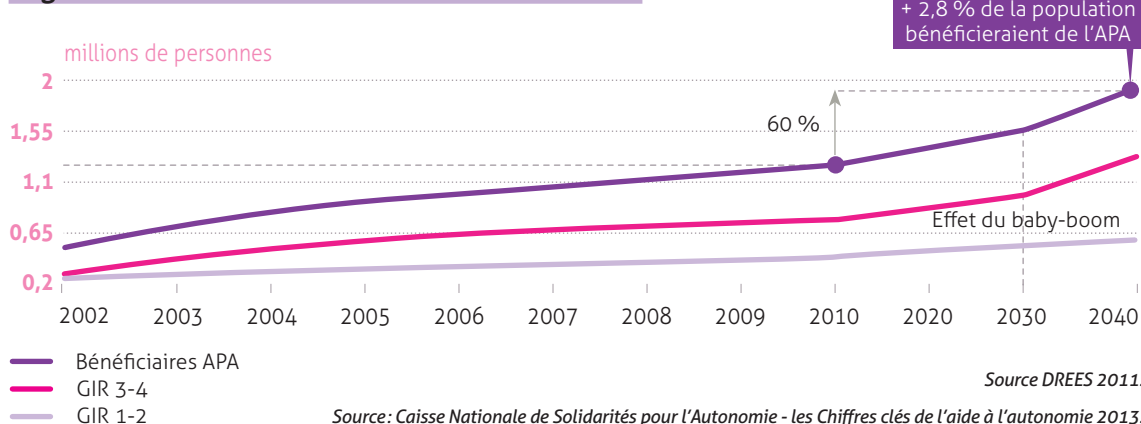
### Qu'est ce que l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ?

Gérée par les Départements, l'APA est une allocation s'adressant aux personnes âgées de 60 ans et plus **résidant à domicile ou en établissement** et confrontées à une perte d'autonomie. Elle n'est pas soumise à condition

de ressources, mais son calcul tient compte des revenus des bénéficiaires. Elle permet, à domicile, après l'élaboration d'un plan d'aide, de prendre en charge diverses aides et services. L'APA est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002 en remplacement de la prestation spécifique dépendance (PSD).

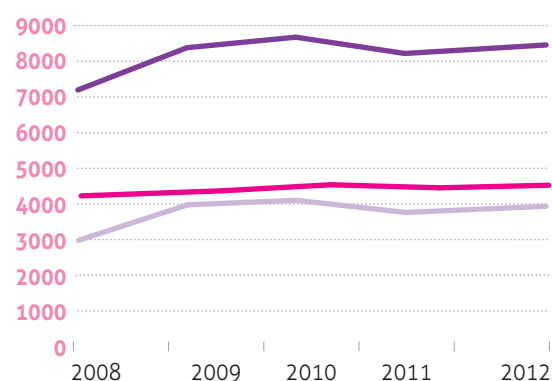
### Un contexte national en forte augmentation

#### Augmentation du nombre des bénéficiaires de l'APA



1 228 000 c'est le nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) au 31 décembre 2012 dont 735 000 à domicile et 493 000 en établissement

### Et au niveau départemental ?



#### Évolution des bénéficiaires des prestations APA (au 31 décembre de l'année)

1 120 bénéficiaires en 4 ans  
soit environ + 15 %

— APA domicile  
— APA établissement  
— Total

Source: données actions sociales DGAS.